



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 147

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO- SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
AVEC JEAN-LOÏC LE QUELLEC**

Considérant que pour la valorisation de la Donation Ladislav Kijno, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes et intervenants qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno sur l'ouverture au monde, la découverte de la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2025, la Communauté d'Agglomération organisera une manifestation le 14 mars 2025 au titre des « Dimanches de Kijno » qui s'inscrit dans le partenariat avec *Lille Art Up*, proposant au public la conférence « L'origine des mythes d'origines » par Jean-Loïc Le Quellec, demeurant à Brenessard, 85540, St-Benoist-sur-Mer,

Considérant que Monsieur Loïc Le Quellec, anthropologue et préhistorien, présente les qualités requises pour proposer une conférence sur les mythes de la Préhistoire,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations intellectuelles ayant pour objet une présentation de la conférence « L'origine des mythes d'origine » par Monsieur Loïc Le Quellec, le 14 mars 2025 à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Noeux-les-Mines pour un montant total de 488,01 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations intellectuelles ayant pour objet une conférence intitulée « L'origine des mythes d'origine » par Monsieur Loïc Le Quellec, le 14 mars 2025 à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Noeux-les-Mines pour un montant total de 488,01 euros nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. **6. MARS 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **10 MARS 2025**

Et de la publication le : **10 MARS 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien